



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DÉLIBÉRATION N°DELB26_09_0003

OBJET :

**Mise à disposition d'un bien dans le cadre de la régularisation
foncière du poste de refoulement situé lieudit Le Couloume à
MONTESQUIEU VOLVESTRE**

L'an deux mille vingt six, le un septembre, le Bureau du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Francis BOY, Raymond BERDOU, Francis MAGDALOU, Dominique FOURCADE, Jean-Claude SERRES, Patrick EYCHENNE, Reyes CRUZ, Charles LEDUC, Gérard ROGGERO, Pierre TOURENQ, Christian FITE, Frédéric VUILLEM, Bernard GALY, Alexandre DAURIAC, Jean-Emmanuel PEREIRA, Henri BENABENT, Pierre VIEL, Jérôme BLASQUEZ, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRE, Jean-Michel SOLER, Christine TEQUI

ABSENTS :

Jean-Yves RIPOLL, André SANCHEZ, Laetitia LOUBIERES, Alain NAUDY

PROCURATIONS :

Gilles BICHEYRE donne procuration à Jean-Emmanuel PEREIRA

Secrétaire de séance : M. Francis BOY

Considérant que le SMDEA doit régulariser la situation foncière du poste de refoulement situé au lieu-dit « Le Couloume », sur la commune de MONTESQUIEU VOLVESTRE, lequel est implanté sur la parcelle cadastrée section E numéro 401, propriété de la commune de MONTESQUIEU VOLVESTRE.

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser une convention de mise à disposition, entre la commune et le SMDEA, pour une partie de ladite parcelle (environ 9 m²) afin de régulariser l'emprise foncière de l'ouvrage et de permettre la création d'une clôture destinée à sécuriser et protéger l'ouvrage.

Considérant que cette convention de mise à disposition est consentie moyennant le versement d'un euro symbolique.

Considérant que la mise à disposition a été portée au vote du Bureau comme suit :

Mise à disposition d'un bien dans le cadre de la régularisation foncière du poste de refoulement situé lieudit Le Couloume à MONTESQUIEU VOLVESTRE

Unanimité

Horaire 01/09/2026 17:32:50

Votants 23 voix

Scrutin Public

A voté 23 voix

Majorité requise Simple Exprimé / 100,00 % 23 voix

Majorité relative des voix exprimées

Pour	100,0 %	23 voix
Contre	0,0 %	0 voix
Abstention		0 voix

Pour 23 voix

BÉNABENT Henri; BERDOU Raymond; BICHEYRE Gilles - Procuration à PEREIRA Jean-Emmanuel; BLASQUEZ Jérôme; BOY Francis; CRUZ Reyes; DAURIAC Alexandre; EYCHENNE Joëlle; EYCHENNE Patrick; FERRÉ Jean-Paul; FITE Christian; FOURCADE Dominique; GALY Bernard; LEDUC Charles; MAGDALOU Francis; PEREIRA Jean-Emmanuel; ROGGERO Gérard; SERRES Jean-Claude; SOLER Jean-Michel; TÉQUI Christine; TOURENQ Pierre; VIEL Pierre; VUILLEN Frédéric

Contre 0 voix

Abstention 0 voix

♦ **APPROUVE,**

Ladite mise à disposition.

♦ **AUTORISE,**

Madame la Présidente, à signer la convention de mise à disposition entre la commune de MONTESQUIEU VOLVESTRE et le SMDEA, afin de pouvoir régulariser foncièrement la présence du poste de refoulement sur la parcelle E n° 401 et de permettre la réalisation des travaux de clôture, pour un montant d'un euro symbolique.